

Rapport N° 276

Bilan de la législature 2011-2016

Nyon, le 14 août 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 8 juin à la ferme du Manoir en présence de M. le Syndic Daniel Rossellat. Elle était composée de Mme Michèle Miéville-Blondel et des MM. Sadiq Krasniqi président, David Weaver, Yves Gauthier-Jaques (excusé), Pierre Girard, Régis Joly, Pierre Wahlen, et Fred Tschuy rapporteur. Dans un premier temps M. Rossellat a brièvement présenté le rapport qui a ensuite été suivi d'une séance de questions-réponses.

Sans développer tous les thèmes, M. Rossellat rappelle que ce document factuel découle d'une obligation légale qui clôt la législature ouverte par le programme adopté 5 ans plus tôt. Ce bilan est structuré autour du projet phare qui est « Cœur de Ville » décliné en dix-sept projets emblématiques et accompagné d'actions dans différents domaines. Certains projets ou actions sont spectaculaires tel que la création des bâtiments de la Voirie et d'autres le sont moins.

M. Rossellat admet que le bilan intermédiaire de « Cœur de Ville » n'est pas tout à fait satisfaisant car certains projets n'ont pas pu avancer aussi vite que souhaité.

Lors de cette législature d'une durée de 5 ans, 285 préavis et rapports ont été déposés. Lors de la précédente qui s'est poursuivie pendant 4.5 ans il y en eu 181 et celle antérieure de 4 ans, la municipalité de l'époque en a déposé 144. En comparaison cela donne 55 préavis de plus (+30%) par rapport à la législature de 2006-2011. Le Conseil communal a voté 271 millions de francs pour le développement de la ville.

Même si le programme initial peut ressembler, pour une partie, à des listes de programmes électoraux, le bilan de législature est partagé par l'ensemble de la Municipalité (incorpore). M. le Syndic a invité les commissaires à faire leurs remarques. Il termine sa brève introduction par cette réflexion suivante : « Si l'on ne considère tout ce qui reste à faire la Municipalité pourrait avoir le moral en berne. Par contre, si l'on regarde tout ce qui a été fait, la Municipalité, le Conseil communal et l'Administration peut être fière du réalisé. »

Quelques thématiques abordées par la commission

A la question de savoir si la Municipalité avait un ou deux regrets pour des projets non-réalisés lors de la législature écoulée M. Rossellat a répondu que le rythme des réalisations de certaines choses était indépendant de la Municipalité. Ainsi, 50% des réalisations découlaient d'actes planifiés et 50% venaient d'opportunités qui se présentaient.

- Pour le concept « Cœur de ville » le rythme d'avancement n'est pas satisfaisant comme à la Gare sud ou le PPA Martinet et la Gare nord où des crédits ont été refusés.
- Le projet Colovray avance en souterrain et la Municipalité attend la fin de la période des problèmes que rencontre actuellement l'UEFA.

- L'objectif des bus circulant au quart d'heure du concept Mobilité a été atteint et la conduite du projet n'était pas mauvaise. Lors de la dernière phase du dit projet il y eut un problème avec le mandataire. Des effets secondaires négatifs sont apparus et sont devenus un grand sujet de préoccupation dans la population. La communication liée au problème n'était pas optimale.

L'ancien projet de Colovray avait, en son temps, été jugé par le Conseil communal trop onéreux (30 millions) et le préavis a été retiré. Entretemps, une nouvelle direction a été prise et il devrait voir inclus une plus grande part de partenariat privé avec l'inclusion de l'UEFA.

D'une manière générale, la Municipalité travaille avec un horizon-temps de 2030 et ensuite élabore un rétro planning des décisions qui devront être prises pour la réalisation des projets choisis. Beaucoup de travaux sont actuellement en cours mais n'ont pas encore atteint la phase décisionnelle. De ce fait, la Municipalité ne commence pas la législation avec une page blanche.

Concernant les projets rattachés à « Grand Genève » la Municipalité et l'administration travaillent déjà sur la planification de la période 2013 – 2016. Ces projets sont en cours et l'organe décisionnel de l'Agglomération « Grand Genève » doit encore les trier avant de les envoyer au Conseil fédéral à Berne pour une décision par les chambres fédérales courant 2019. Ces projets doivent favoriser la mutualisation des moyens et orienter la manière des usagers de se déplacer sur les axes routiers afin d'éviter leur engorgement « planifié ».

Remarques finales

La commission a entendu M. le Syndic évoquer les avancées et les réalisations de la législature écoulée ainsi que les projets qui n'ont pu aboutir. Certains commissaires ont parlé de dossiers qui leur ont tenu plus particulièrement à cœur tels que l'équilibre des finances communales, l'évolution d'indicateurs-clé de la commune (dette, ratio charges-dépenses etc.) l'accueil des requérants d'asile, le nombre important de préavis, l'économie chancelante du centre-ville, la mobilité *et cetera*. Certains éléments sont sous le contrôle direct de la Municipalité alors que d'autres comme les changements économiques ou législatifs supérieurs ne le sont pas. Parfois, le Conseil communal freine certaines ardeurs de la Municipalité mais, à d'autres occasions, la pousse à aller plus vite ou dans une autre direction. Néanmoins, force est de constater que le bilan réalisé représente un travail important même si, lorsqu'on aborde des thèmes spécifiques, son appréciation peut être variable selon les individus. Nonobstant, la commission veut chaleureusement remercier toutes les personnes qui ont pendant toute cette dernière législature œuvré pour la réalisation des décisions des autorités politiques. Par le vote qui suit, la commission unanime demande au Conseil communal de faire de même en prenant acte du bilan de législature présenté par la Municipalité de Nyon.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport N° 276 concernant le bilan de la législature 2011-2016,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport N° 276 faisant le bilan du programme de législature 2011-2016 de la Municipalité.

La commission :

Sadiq Krasniqi président, David Weaver, Yves Gauthier-Jaques (excusé), Pierre Girard, Régis Joly, Michèle Miéville-Blondel, Pierre Wahlen, et Fred Tschuy rapporteur